

## FICHE TECHNIQUE METHIDAXIDE 40

### Généralités :

**METHIDAXIDE 40** (méthidathion), est un insecticide non-systémique de la famille des organophosphorés. Il agit fortement par contact et ingestion; son pouvoir de pénétration est important; ses propriétés largement indépendantes de la température, permettent les traitements de préfloraison; sa persistance d'action est de 2 à 3 semaines; il est rapidement métabolisé dans la plante. Son efficacité est optimale sur les cochenilles des cultures (*pou de Californie, cochenille plate, cochenille virgule, pou rouge, pou noir, cochenille noire, pou de San José et autres cochenilles*); elle inclut tous les insectes suceurs et broyeur.

### Composition :

**METHIDAXIDE 40** est un concentré soluble contenant 400 g de méthidathion/l.

### Mode d'action

**METHIDAXIDE 40** est un inhibiteur de cholinestérase. Celle-ci est bloquée sous une forme inactive : l'acétylcholine s'accumule au niveau de la synapse, empêchant la transmission de l'influx nerveux et entraînant la mort de l'insecte.

### Ravageurs contrôlés par METHIDAXIDE 40 et cultures traitées :

**VIGNE** : *Panonychus ulmi, Lobesia botrana, Phalaenoides glycinae, Empoasca spp., Tortrix postivittana, Pseudococcus adonidium.*

**ARBRES FRUITIERS** : **abricotier** (*Cydia pomonella, Panonychus ulmi, Phalaenoides glycinae, Empoasca spp., Zeuzera pyrina, Ceratitis capitata, Anarsia lineatella, Tetranychus urticae*), **agrumes** (*Toxoptera citricida, Chysomphalus aonidium, Saissetia oleae, Coccus hesperidum, Aonidiella aurantii, Ephestia calidella, Parlatoria pergandii, Prays citri, Phyllocnistis citrella, Planococcus citri, Dialeurodes citri, Chrysomphalus dictyosperm, Parlatoria cinerea, Pseudococcidae, Ceratitis capitata, Lepidosaphes ulmi, Ceroplastes rubens, Ceroplastes beckii, Unaspis citri, Aphis citricola, Ceroplastes brevicauda, Aonidella citrina*), **amandier** (*Bryobia rubrioculus, Anarsia lineatella, Quadraspidiotus perniciosus*), **olivier** (*Saissetia oleae, Prays oleelus, Euphyllura olivina*), **pêcher** (*Panonychus ulmi, Myzus persicae, Empoasca spp., Zeuzera pyrina, Ceratitis capitata, Anarsia lineatella, Tetranychidae, Tetranychus urticae*), **pommier** (*Yponomeuta spp., Lithocolletis penetrans, Saissetia oleae, Epiphyas postrittana, Operophtera bruceata, Cydia pomonella, Panonychus ulmi, Amblypelta nitida, Tortricidae, Empoasca spp., Zeuzera pyrina, Tortrix postivittana, Coccus elongatus, Pseudococcidae, Ceratitis capitata, Grapholita molesta, Lepidosaphes ulmi, Dysaphis plantaginea, Adoxophyes orana, Platynota idaeusalis, Tetranychus urticae, Typhlocyba pomaria, Operophtera brumata, Eriosoma lanigerum*), **poirier** (*Cydia pomonella, Panonychus ulmi, Tortrix postivittana, Pseudococcidae, Ceratitis capitata, Carposina molesta, Psylla pyricola, Adoxophyes orana, Tetranychus urticae, Eriosoma lanigerum*), **prunier** (*Panonychus ulmi, Zeuzera pyrina, Ceratitis capitata, Anarsia lineatella*).

**CULTURES MARAICHERES** : **artichaut** (*Platyptilia carduidactyla, Phytomyza articornis*), **chou** (*Brevicoryne brassicae, Trichoplusia ni, Mamestra brassicae, Myzus persicae*), **concombre** (*Mamestra brassicae*), **oignon** (*Thrips tabaci*), **pomme de terre** (*Leptinotarsa decemlineata, Empoasca spp., Phthorimaeae operculella, Philaenus spp., Thysanoptera, Bemisia tabaci*), **tomate** (*Phthorimaeae operculella, Bemisia tabaci*).

**GRANDES CULTURES :** *betterave* (*Chaetocnema*, *Myzus persicae*, *Empoasca* spp., *Pegomyia* spp.), *céréales* (*Mayetiola destructor*, *Phorbia coarctata*, *Cecidomyiidae*), *maïs* (*Helicoverpa armigera*, *Contarinia sorghicola*, *Opetrodes punctulatus*), *soja* (*Tortricidae*), *tournesol* (*Nysius clevelandensis*, *Homoeosoma electellum*, *Nysius vinitor*, *Smicronyx fulrus*, *Cylindrocapturus adpersus*, *Zygotogramma exclamationis*, *Neolasioptera murtfeldtia*)

**Homologation au Maroc :**

*Numéro d'homologation* : B.06.6.004

**Usages homologués :**

Cultures	Insectes	Dose	LMR (mg/kg)	DAR (jour)
Agrumes	Cochenilles	150 cc/hl	5	45 j
Pommier	Carpocapse	100 cc/hl	0.05	30 j
Poirier	Carpocapse	100 cc/hl	0.05	30 j
Pommier	Pou de san josé	150 cc/hl	0.05	30 j
Poirier	Pou de san josé	150 cc/hl	0.05	30 j
Pêcher	Pou de san josé	150 cc/hl	0.05	30 j
Olivier	Cochenilles	150 cc/hl	1	45 j

**Instructions pour l'utilisation :**

L'application de **METHIDAXIDE 40** doit être effectuée avec un pulvérisateur approprié et soigneusement calibré.

**Préparation de la bouillie:**

Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau. Verser directement la quantité nécessaire d'**METHIDAXIDE 40** ou diluer au préalable cette quantité dans quelques litres d'eau. Compléter le remplissage en maintenant l'agitation. La bouillie doit être pulvérisée aussitôt après sa préparation.

**Méthode d'application:**

**METHIDAXIDE 40** s'applique à l'aide d'un pulvérisateur à dos, d'un pulvérisateur tracté ou auto-tracté. Le volume de bouillie doit être adaptés à la surface foliaire à traiter,

**Dose d'emploi:**

150 cc/hl.

**Prévention ou gestion de la résistance :**

Afin que **METHIDAXIDE 40** reste efficace le plus longtemps possible, il est nécessaire de l'alterner avec des insecticides de familles chimiques différentes (pyréthrinoïdes, néonicotinoïdes...).

**Compatibilité :**

**METHIDAXIDE 40** est compatible avec de nombreux pesticides. Cependant, il est recommandé d'effectuer un test de compatibilité pour tout nouveau mélange avant de l'appliquer à grande échelle.

Lors de l'utilisation d'un mélange extemporané, sauf avis contraire, l'ordre pour ajouter les produits dans la cuve est le suivant :

Granulés Dispersables (WG), Poudres Mouillables (WP), Suspension Concentrées (SC), Concentrés Emulsionnables (EC), Concentrés Solubles (SL). Ajouter le produit à une cuve remplie à moitié, laisser le produit se disperser complètement et ajouter ensuite le produit suivant. Il est recommandé de pulvériser les mélanges juste après leur préparation. Eviter les mélanges avec les engrais foliaires.

**Délai de ré-entrée :**

Il est nécessaire d'attendre une durée de 48 h avant de rentrer dans une parcelle traitée avec **METHIDAXIDE 40**.

**Précautions d'emploi :**

- Vérifier avant traitement le bon état de marche de l'appareil
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application
- Il est recommandé de porter des vêtements et du matériel de protection
- Respecter la dose d'application
- Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation, ne pas traiter contre le vent
- Eviter tout contact avec les yeux et la peau
- Après utilisation, ranger les produits dans un local fermé à clé
- Détruire les emballages vides et les enfouir, surtout ne pas les jeter dans les étangs et rivières
- Changer de vêtements. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après traitement

**Profil toxicologique et éco-toxicologique, devenir dans l'environnement :**

**Toxicité :**

Toxicité aiguë - Orale DL50 (rat) = 61 mg/kg

Toxicité aiguë - Cutanée DL50 (rat) = 893 mg/kg

Toxicité aiguë - Inhalation CL50 (rat) pour m.a. = 0.228 mg/l (4 heures)

Irritation de la peau (lapin) : Très irritant

Irritation de l'œil (lapin) : Corrosif

Classification OMS : Produit très dangereux, TOXIQUE

**Ecotoxicité :**

**METHIDAXIDE 40** est toxique pour les oiseaux. Il est très toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques, légèrement toxique pour les algues. **METHIDAXIDE 40** est toxique par contact et ingestion sur les abeilles, cependant si celles-ci sont en contact avec les parties traitées une fois que le produit a séché, le risque est bien diminué. De même pour les insectes auxiliaires.

**Devenir dans l'environnement :**

Le méthidathion et ses métabolites sont peu mobilement dans le sol. De plus, il est rapidement dégradé dans le sol et l'eau, par photolyse et action microbienne, il a donc peu de chance de se retrouver dans les nappes phréatiques. Sa demi-vie est de 3-18 jours.

**Premiers soins :**

Consignes générales : Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin. Se munir si possible de l'étiquette.

**En cas d'inhalation** : Aérer au maximum le sujet. Contacter un médecin par précaution.

**En cas de contact avec la peau :** Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la victime avec beaucoup d'eau et un savon ou un détergent non agressif. Consulter un médecin immédiatement.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer les yeux avec une grande quantité d'eau ou de solution saline. Lever alternativement les paupières pendant le rinçage. Contacter un médecin immédiatement.

**En cas d'ingestion :** Rincer la bouche avec une grande quantité d'eau. Appeler un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la personne est inconsciente.

**Antidote :** Le méthidathion est un inhibiteur de cholinestérase, il a pour antidote le sulfate d'atropine. Administrer de façon répétitive des doses de 1.2-2 mg par voie intraveineuse durant 10-30 minutes jusqu'à ce que l'atropinisation soit achevée.

### **Stockage**

Stocker uniquement dans les emballages d'origine, bien fermés et dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour le bétail et hors de portée des enfants. Ne pas conserver à une température supérieure à 38°C pendant une période trop prolongée.

### **Élimination des emballages**

Ne jamais ré-utiliser des emballages vides. En disposer dans une décharge approuvée pour les pesticides ou dans un incinérateur chimique conforme aux normes nationales et internationales. Si de telles installations ne sont pas disponibles, les enterrer loin des habitations et des cours d'eau après les avoir rincés trois fois et perforés afin de les rendre inutilisables.

### **Tous les pesticides peuvent être dangereux pour l'homme et l'environnement s'ils sont mal utilisés.**

Il est recommandé de toujours lire l'étiquette du produit de façon approfondie et de suivre correctement les instructions.

### **Fabriqué par :**

**AAKO B.V.**

Arnhemseweg 87

P.O. Box 205

3830 AE Leusden

Hollande

Tél. : 31 (0) 33 494 84 94

Fax: + 31 (0) 33 494 80 44

e-mail: info@aako.nl

### **Distribué au Maroc par :**

**SAOAS**

Zone Industrielle TASSILA III

Agadir

Tél. : 028331010